



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Henri PERRIN
Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-41 : Affectation des résultats 2022 pour le budget principal

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal présente un excédent global de 2 743 748.67 €.

Compte tenu de l'instruction comptable M57 précisant les modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'affecter** les résultats 2022 de la manière suivante :
 - o **2 123 339.32 €** au compte **R 002** de fonctionnement,
 - o **620 409.35 €** au compte **R 106** d'investissement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN

